

**Registre de Commerce et des Sociétés**

Numéro RCS : B187330

Référence de dépôt : L170066698

Déposé et enregistré le 28/04/2017

**BIL REINSURANCE S.A.**  
**Société Anonyme**  
69, route d'Esch  
L-2953 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B187330

**Comptes annuels**  
**au 31 décembre 2016**

**et**

**Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

Table des matières

	Page
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 2
Comptes annuels	
- Bilan	3
- Compte de profits et pertes	4 - 5
- Annexe aux comptes annuels	6 - 14



Building a better  
working world

EY  
Francis & Young

155, Avenue John F. Kennedy  
L-1835 Luxembourg

Tel +352 42 174 1

[www.ey.com/luxembourg](http://www.ey.com/luxembourg)

B. N. 780  
L-1037 Luxembourg

R. N. S. Luxembourg B 47 771  
TVA LU 16065074

## Rapport du réviseur d'entreprises agréé

A l'actionnaire unique de  
BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme  
69, route d'Esch  
L-2963 Luxembourg  
Luxembourg

### Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 March 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de BIL REINSURANCE S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- 1 -



Building a better  
working world

*Opinion*

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de BIL REINSURANCE S.A. au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

**Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel Pacaud', written over a faint dotted grid.

Jean-Michel Pacaud

Luxembourg, le 30 mars 2017

BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Bilan  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

<u>A C T I F</u>	2016	2015
Placements		
Autres Placements Financiers (Note 3)		
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	7.176.058	3.974.410
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	3.385.733	2.459.708
Dépôts auprès des entreprises cédantes (Note 4)	230.272	1.997.665
	<u>10.792.063</u>	<u>8.061.783</u>
Créances		
Créances nées d'opérations de réassurances	21.781	26.829
Autres créances	6.400	1.000
	<u>28.181</u>	<u>30.429</u>
Autres éléments d'actif		
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	8.227.518	8.240.000
Comptes de régularisation		
Intérêts et loyers acquis non échus	55.407	79.061
	<u>19.103.169</u>	<u>16.411.273</u>
	=====	=====

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

<u>PASSIF</u>	2016	2015
Capitaux propres (Note 5)		
Capital souscrit	3.600.000	3.600.000
Résultat de l'exercice	---	---
	-----	-----
	3.600.000	3.600.000
Passifs subordonnés (Note 6)	5.000.000	5.000.000
Provisions techniques		
Provision pour sinistres	379.363	2.525.881
Provision pour égalisation	10.081.894	5.230.554
	-----	-----
	10.461.257	7.756.435
Provisions pour autres risques et charges		
Provisions pour impôts	3.210	21.210
Autres provisions	27.634	26.957
	-----	-----
	30.844	48.167
Dettes		
Dettes nées d'opérations de réassurance	---	2.524
Autres dettes	11.066	4.147
<i>dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale</i>	6.400	1.610
	-----	-----
	11.066	6.671
	-----	-----
	19.103.169	16.411.273
	=====	=====

BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Compte de profits et pertes  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

	2016	2015
Compte technique de l'assurance non-vie		
Primes acquises, nettes de réassurance		
Primes brutes émises (Note 6)	6.525.908	6.696.605
Primes cédées aux réassureurs	(43.200)	(50.000)
	<u>6.482.708</u>	<u>6.646.605</u>
Produits des placements alloués transférés du compte non technique (Note 2)		
	(46.685)	(238.448)
Charge des sinistres, nette de réassurance		
Montants payés		
Montants bruts	(2.057.468)	(567.465)
Variation de la provision pour sinistres		
Montant brut	2.146.518	(730.383)
	<u>89.050</u>	<u>(1.317.848)</u>
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		
	(1.513.502)	(1.592.575)
Frais d'exploitation nets		
Frais d'acquisition	(40.500)	(41.187)
Frais d'administration	(95.151)	(73.314)
	<u>(135.651)</u>	<u>(114.501)</u>
Variation de la provision pour égalisation		
	(4.851.340)	(3.353.250)
Résultat du compte technique de l'assurance non-vie	<u>24.580</u>	<u>19.983</u>

BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Compte de profits et pertes - suite  
Exercice clôturé au 31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

	2016	2015
Compte non technique		
Résultat du compte technique de l'assurance non vie	24.580	19.983
Produits des placements		
Produits provenant d'autres placements	249.756	137.014
Reprises de corrections de valeur sur placements	151.446	---
Profits provenant de la réalisation de placements	63.380	---
	<u>464.582</u>	<u>137.014</u>
Charges des placements		
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(361.318)	(157.245)
Corrections de valeur sur placements	(80.935)	(186.788)
Pertes provenant de la réalisation de placements	(69.013)	(31.429)
	<u>(511.266)</u>	<u>(375.462)</u>
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance non vie	46.585	238.448
Autres produits	---	1
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires (Note 11)	(3.051)	(1.070)
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	<u>21.530</u>	<u>18.914</u>
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent (Note 11)	(21.530)	(18.914)
Résultat de l'exercice	<u>-----</u>	<u>-----</u>



BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Annexe aux comptes annuels  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

*Note 1 – Généralités*

BIL REINSURANCE S.A. (ci-après la « Société ») est une société de réassurance constituée au Grand-Duché de Luxembourg le 12 mai 2014 sous forme de société anonyme.

La Société a pour objet principalement toutes opérations de réassurance, toutes acceptations ou rétrocessions dans toutes les branches d'assurances.

La Société est soumise à la supervision du Commissariat aux Assurances, autorité de contrôle des sociétés de réassurance.

L'exercice social couvre la période du 1er janvier au 31 décembre.

*Note 2 – Résumé des principales politiques comptables*

**Principes généraux**

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances (« loi comptable »), ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur de la réassurance au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Les principales politiques comptables adoptées par la Société sont les suivantes :

**Conversion des postes libellés en devises étrangères**

Le capital social de la Société est exprimé en EUR et les comptes annuels sont présentés dans cette devise.

Les actifs et passifs exprimés en devises étrangères sont convertis en "Euro" ("EUR") aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les différences de changes sont comptabilisées au compte de profits et pertes.

BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Annexe aux comptes annuels - suite  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

*Note 2 – Résumé des principales politiques comptables - suite*

**Autres placements financiers**

Les autres placements financiers sont évalués individuellement à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de réalisation si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition.

Les dépréciations constatées font l'objet de corrections de valeur qui sont déduites du prix d'acquisition.

Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur de réalisation et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur de réalisation des autres placements financiers est évaluée comme suit :

Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

Pour les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, le principe d'évaluation suivant s'applique également :

Les différences positives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont amorties selon un calcul linéaire sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur d'amortissement cumulée depuis la date d'acquisition vient en diminution de la valeur d'acquisition de ces titres.

Les différences négatives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont reprises au compte de profits et pertes.

Les éventuelles dépréciations constatées font l'objet de corrections de valeur qui sont déduites du coût d'acquisition amorti à l'actif. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

**Dépôts auprès des entreprises cédantes**

Les dépôts auprès des entreprises cédantes sont inscrits au bilan pour un montant résultant de l'application aux valeurs mobilières qui les constituent de règles d'évaluation identiques à celles appliquées aux autres placements financiers.

Les dépôts auprès des entreprises cédantes sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Annexe aux comptes annuels - suite  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

*Note 2 – Résumé des principales politiques comptables - suite*

**Créances**

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

**Provisions techniques**

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des traités de réassurance.

• **Provision pour sinistres**

La provision pour sinistres correspond au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres est comptabilisée sur la base des informations fournies par les cédantes ou par d'autres intermédiaires.

La provision pour sinistres résulte d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

• **Provision pour égalisation**

En conformité avec la réglementation applicable en matière de réassurance la société doit constituer une provision pour égalisation. Sur base du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurances, la dotation annuelle à cette provision est égale aux résultats techniques et de tout ou partie des résultats financiers de l'entreprise jusqu'à ce que la provision atteigne un plafond déterminé par application aux primes nettes de réassurance d'un multiple fixé par le Commissariat aux Assurances, pour chaque catégorie de risque.

Au cas où un exercice ultérieur devait se solder par une perte, une fraction suffisante de la provision pour égalisation doit être réintégrée au résultat pour compenser cette perte.

La partie non utilisée de cette provision doit être réintégrée au résultat au plus tard lors de la liquidation de la société.

BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Annexe aux comptes annuels - suite  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

*Note 2 – Résumé des principales politiques comptables - suite*

**Dettes**

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant initialement dû. La différence est portée en charge à la date de reconnaissance de la dette. Lorsque le montant à rembourser est inférieur au montant initialement dû la différence est portée en résultat de manière échelonnée sur la durée du contrat.

**Produits des placements alloués transférés du compte non technique**

Ces produits représentent l'intégralité des produits des placements, nets de charges correspondantes, transférés du compte non technique conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises de réassurances.

*Note 3 – Autres placements financiers*

Au 31 décembre 2016, le poste « Autres placements financiers » se présente comme suit :

**Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds commun de placement**

	2016 EUR	2015 EUR
Coût d'acquisition	7.265.584	4.058.615
Corrections de valeur	(89.526)	(84.205)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	<u>7.176.058</u>	<u>3.974.410</u>
Valeur actuelle	7.333.326	4.013.957

La valeur actuelle des placements résulte des cours boursiers en date de clôture, lorsque ceux-ci sont disponibles.

BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Annexe aux comptes annuels - suite  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

*Note 3 – Autres placements financiers - suite*

Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

	2016 EUR	2015 EUR
Coût d'acquisition	3.426.364	2.589.791
Agios / Disagios	(13.878)	(336)
Corrections de valeur	(26.753)	(99.747)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	3.385.733	2.489.708
Valeur actuelle	3.453.123	2.527.263

La valeur actuelle des placements résulte des cours boursiers en date de clôture, lorsque ceux-ci sont disponibles.

La différence positive entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (agio) se répartit comme suit, entre les montants portés et non portés au compte de profits et pertes.

	2016 EUR	2015 EUR
Agios portés au compte de profits et pertes de l'exercice	15.503	2.834
Agios non portés au compte de profits et pertes de l'exercice	129.607	37.213

Les montants d'agios portés en compte de profits et pertes de l'exercice figurent sous le poste « Charge de gestion des placements ».

La différence négative entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (disagio) se répartit comme suit, entre les montants portés et non portés au compte de profits et pertes.

	2016 EUR	2015 EUR
Disagios portés au compte de profits et pertes de l'exercice	3.653	2.498
Disagios non portés au compte de profits et pertes de l'exercice	439.560	41.726

Les montants de disagios portés en compte de profits et pertes de l'exercice figurent sous le poste « Produits provenant d'autres placements ».

BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Annexe aux comptes annuels - suite  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

*Note 4 – Dépôts auprès des entreprises cédantes*

Aux 31 décembre 2016 et 2015, et en accord avec les termes des traités de réassurance, les dépôts auprès des entreprises cédantes sont constitués par des valeurs mobilières à revenu fixe et d'avoirs en banque en représentation de provisions techniques.

Les titres et avoirs en banque constituant ces dépôts sont remis aux entreprises cédantes et se détaillent comme suit :

	2016 EUR	2015 EUR
Obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixe	---	1.520.790
Avoirs en banque	230.272	76.875
	-----	-----
	230.272	1.597.665

Le détail de l'évaluation des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans les dépôts auprès des entreprises cédantes au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

	2016 EUR	2015 EUR
Coût d'acquisition	---	1.591.500
Agios	---	(67.874)
Corrections de valeur	---	(2.836)
	-----	-----
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	---	1.520.790
Valeur actuelle	---	1.520.790

L'évaluation à la valeur actuelle des placements résulte des cours boursiers en date de clôture, lorsque ceux-ci sont disponibles.

BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Annexe aux comptes annuels - suite  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

*Note 4 – Dépôts auprès des entreprises cédantes - suite*

La différence positive entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (agio) se répartit comme suit, entre les montants portés et non portés au compte de profits et pertes.

	2016 EUR	2015 EUR
Agios portés au compte de profits et pertes de l'exercice	---	67.674
Agios non portés au compte de profits et pertes de l'exercice	---	23.626

Les montants d'agios portés en compte de profits et pertes de l'exercice figurent sous le poste « Charge de gestion des placements ».

*Note 5 – Capitaux propres*

Au 31 décembre 2016, le capital souscrit s'élève à EUR 3.600.000 et est représenté par 36.000 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

*Note 6 – Emprunt subordonné*

En date du 29 décembre 2015, BIL - Banque Internationale à Luxembourg a octroyé un prêt subordonné à BIL REINSURANCE S.A. en vue d'améliorer significativement la couverture de son Capital de solvabilité requis (SCR). Ce prêt a été consenti pour une durée indéterminée à un taux variable lié à l'évolution de l'Euribor 3 mois. Les conditions de remboursement sont conformes à la réglementation en vigueur.

*Note 7 – Primes brutes émises*

La ventilation des primes brutes émises entre l'assurance-vie et l'assurance non vie est la suivante :

	2016 EUR	2015 EUR
Primes d'assurance non vie	3.264.346	3.264.346
Primes d'assurance-vie	3.261.562	3.432.259
	<hr/>	<hr/>
	6.525.908	6.696.605
	=====	=====

BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Annexe aux comptes annuels - suite  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

*Note 8 – Personnel employé au cours de l'exercice*

La Société n'a pas employé de personnel pendant l'année.

*Note 9 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et engagements de pension à l'égard des anciens membres de ces organes*

La Société n'a pas alloué de rémunérations aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance en raison de leurs fonctions au cours de l'exercice 2016. La Société n'a pas d'engagement de pension à l'égard des anciens membres de ces organes au 31 décembre 2016.

*Note 10 – Honoraires du contrôleur légal des comptes*

Les honoraires provisionnés en faveur du réviseur d'entreprises pour l'année se clôturant le 31 décembre 2016 s'élèvent à EUR 27.634 TTC (2015 : EUR 26.957). Ils sont relatifs aux services fournis dans le cadre de la révision statutaire des comptes annuels de la société et à l'établissement du rapport distinct du Réviseur d'entreprises conformément à la Circulaire 09/2 du Commissariat aux Assurances.

*Note 11 – Impôts*

La Société est soumise à tous les impôts auxquels sont soumises les sociétés anonymes au Grand-Duché de Luxembourg.

Les impôts sur le revenu sont portés sur la ligne « Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires » dans le compte de profits et pertes. Les impôts sur la fortune figurent dans la rubrique « Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent » dans le compte de profits et pertes.

*Note 12 – Informations relatives aux sociétés consolidées*

La Société est incluse dans les comptes consolidés de Pioneer Holding S.A., constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé 15, Boulevard Franklin Roosevelt, à L-2460 Luxembourg.

La Société est par ailleurs incluse dans les comptes consolidés de Banque Internationale à Luxembourg S.A. (« BIL »), dont elle est filiale détenue à 100%, constituant l'ensemble le plus petit d'entreprises dont elle fait partie et qui est inclus dans l'ensemble le plus grand mentionné ci-dessus. Le siège de cette société est situé 69, route d'Esch, à L-2953 Luxembourg et les comptes consolidés sont disponibles à la même adresse.



BIL REINSURANCE S.A.  
Société Anonyme

Annexe aux comptes annuels - suite  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

*Note 13 – Opérations de change à terme*

Au 31 décembre 2016, les opérations suivantes sont ouvertes :

Devise	Achat	Devise	Vente	Echéance	Gain /(perte) non réalisée EUR
EUR	277.739	USD	295.000	5 janvier 2017	2.037
EUR	501.442	EUR	565.000	5 janvier 2017	32.837
EUR	239.872	EUR	270.000	5 janvier 2017	15.460
USD	1.130.000	EUR	1.085.559	5 janvier 2017	14.179

Toutes les opérations de change à terme ont été effectuées dans un but de couverture du risque de change.

La contrepartie des contrats de change à terme est BIL – Banque Internationale à Luxembourg.